

24 février 2021

PUBLICATION DE L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'égalité femmes-hommes est un enjeu sociétal majeur et un engagement employeur partagé par toutes les sociétés du Groupe Sud Ouest.

Pour l'année 2020, l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes de la société PYRENEES PRESSE, société éditrice de « La République des Pyrénées » et de L'Éclair, a été mesuré à **82/100**. *Ce score, significativement supérieur au minimum de 75/100 imposé par la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, confirme l'engagement fort de la société PYRENEES PRESSE en faveur de l'égalité professionnelle.*

L'index est calculé sur la base de trois indicateurs :

1. En matière d'égalité de rémunération, la société PYRENEES PRESSE affiche **4,4 %** d'écart entre les hommes et les femmes (la moyenne nationale est, selon le Ministère du travail et l'INSEE de 19 %).
2. Concernant le taux d'augmentations individuelles, l'écart femmes / hommes a été mesuré à **1,8 %** en faveur des hommes.
3. Enfin, **une femme** figure parmi les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Afin de poursuivre son engagement en matière d'égalité professionnelle, la société PYRENEES PRESSE a élaboré un plan d'actions avec pour ambition d'atteindre l'égalité réelle, en concertation avec les partenaires sociaux

L'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle signé le 30 septembre 2019 a identifié 4 thèmes pour lesquels des engagements ont été spécifiquement pris :

- ✓ Développer et maintenir la mixité dans l'emploi et notamment dans les postes d'encadrement,
- ✓ Promouvoir et veiller à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les parcours professionnels,
- ✓ Assurer l'équilibre des rémunérations entre les hommes et les femmes à poste égal, parcours professionnel égal et niveau de responsabilité égal,
- ✓ Faire évoluer les pratiques et les mentalités au quotidien et d'une manière durable en favorisant notamment la conciliation vie professionnelle / vie personnelle.

La part des femmes dans les effectifs en 2020

La part des femmes est de **34,9 % de l'effectif total** de la société PYRENEES PRESSE. Leur présence est de **28,6 % dans l'encadrement**. Les femmes représentent **40% du comité exécutif** de l'entreprise.

1 – INDICATEUR D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans	0	38 635			0	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	37 474			0	6	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	39 141	34 920	-12,1%	-7,1%	2	5	0	0	0,00%
	50 ans et plus	39 005	38 235	-2,0%	0,0%	4	8	1	12	0,00%
employés	moins de 30 ans	24 641	0			1	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	24 113			0	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	27 191	0			6	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus	30 309	27 643	-9,6%	-4,6%	2	2	0	0	0,00%
journalistes	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	34 594	33 844	-2,2%	0,0%	2	8	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	43 621	44 542	2,1%	0,0%	2	9	0	0	0,00%
	50 ans et plus	40 088	42 537	5,8%	0,8%	6	8	1	14	0,30%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	33 837	52 110	35,1%	30,1%	1	3	0	0	0,00%
	50 ans et plus	41 159	52 111	21,0%	16,0%	4	5	1	9	4,12%
ensemble des salariés		35 938	40 217	10,6%		86			35	4,4%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.
indicateur d'écart de rémunération (%) :	4,4	Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.
note obtenue sur 40 :	35	

2 – INDICATEUR D'ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	0	1	30	56	0,0%	1,8%	1,8%	1,8%	0,5

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :		1
écart absolu de taux d'augmentation (points de %) :		1,8
écart en nombre équivalent de salariés :		0,5
note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :		35
note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :		35
note obtenue sur 35 :		35

3 – NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRESENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	1	9	10	1

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :	1
note obtenue sur 10 :	0

BILAN – CALCUL DE L'INDEX EGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	4,4	35	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,5	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			70		85
INDEX (sur 100 points)			82		100